

### L'École intercommunale de musique et de danse

L'École Intercommunale de Musique ET de Danse existe depuis plus de 30 ans, elle est aujourd'hui une institution reconnue et appréciée par l'ensemble des habitants de la CoPLER puisqu'elle réunit plus de 200 élèves.

L'école associative, est gérée par un conseil d'administration. Une quinzaine de professeurs assurent l'encadrement des activités de l'école. Céline Vivier-Merle Grosliégiat assure sa coordination pédagogique et administrative, et Lauriane Richier (agent de la CoPLER mise à disposition) a en charge la gestion financière et les ressources humaines.

Les 16 communes de la CoPLER (communauté de communes) forment son territoire d'intervention : Chirassimont, Cordelle, Croizet sur Gand, Fourneaux, Lay, Machézal, Neaux, Neulise, Pradines, Régnay, St Cyr de Favières, St Just la Pendue, St Priest la Roche, St Syphorien de Lay, St Victor sur Rhins, Vendranges. 6 d'entre elles reçoivent des cours de l'EIMD : Fourneaux, Lay, Neulise, Régnay, St Just la Pendue et St Symphorien de Lay.

En effet, l'EIMD n'a pas de locaux à proprement parlé. Les cours sont organisés dans différentes salles municipales du territoire. En revanche, le siège de la CoPLER à St Symphorien de Lay accueille les réunions pédagogiques et autres rencontres nécessaires.

La CoPLER est en effet un soutien logistique et financier fort pour l'EIMD. Une convention lie les deux structures.

Le Conseil Général est le deuxième soutien institutionnel de l'école via une subvention, mais également à travers une mission de coordination de l'important réseau de l'enseignement artistique de la Loire (le REAL).

Reconnue par ces institutions et par les habitants, l'EIMD est fière d'avoir été missionnée depuis 2015, par le Conseil Général comme "Relais de proximité". Cette réelle reconnaissance de son dynamisme et de la qualité de son action l'amène à piloter des projets au sein d'un pôle St Symphorien de Lay/Balbigny/Bussières/Charlieu regroupant 3 écoles mais également à organiser des examens départementaux.

### **Objectifs de l'école**

Favoriser l'accès de chacun à la pratique musicale et chorégraphique.

Dispenser un enseignement de qualité grâce à une équipe de professeurs diplômés qui prépare les élèves aux examens départementaux.

Participer à la vie culturelle locale.

Collaborer avec les associations, notamment les sociétés musicales du canton.

### **Activités de l'école**

Eveil à la musique et à la danse

Cours de musique : instruments, Formation Musicale, culture musicale, ateliers collectifs...

Cours de danse : initiation et perfectionnement, esthétique danse contemporaine et hip-hop

Stages, master class, auditions et galas

Interventions scolaires

Accueil et organisation d'examens départementaux

### **Chiffres clés**

160 familles adhérentes

210 élèves

7 lieux de cours sur 6 communes

18 professeurs

90h de cours dispensées chaque semaine

## **Description du poste**

Le professeur de piano, en lien constant avec la coordinatrice pédagogique, dispense l'enseignement musical des élèves inscrits dans sa spécialité et en assure le suivi : cours, auditions, examens.

Il est ouvert à la pratique collective interne à sa classe (4 mains, 6 mains...) ou en partenariat avec les autres classes d'instruments de l'école.

Il participe à la mise en œuvre d'une vie de classe et d'école, en mettant en relation ses élèves avec d'autres élèves et acteurs internes et externes à l'école, en participant au projet de l'école, récurrents ou ponctuels et en s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

En 2019-2020, le nombre d'élèves de piano s'élevait à 35, 10 adultes et 25 enfants.

Le poste est à pourvoir pour la rentrée de septembre 2020 (présence souhaitée à partir du vendredi 4 septembre, début des cours le lundi 14 septembre).

Adressez vos candidatures à Céline Vivier-Merle Grosliégiat : [eimd@copler.fr](mailto:eimd@copler.fr) avant le 10 juillet 2020

## Activités du poste

<b>Mission principale : Enseigner</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dispense les cours en fonction de la diversité des publics (enfants, adolescents et adultes) et du niveau des élèves avec la pédagogie appropriée à chacun de ces publics.</li> <li>• Suit leur progression</li> <li>• Participe aux réunions pédagogiques.</li> <li>• Prépare les auditions, évaluations et examens de fin de cycle</li> <li>• Assure le lien avec les familles, en coordination avec la coordinatrice et l'animatrice culture.</li> <li>• Développe la curiosité artistique de ses élèves.</li> </ul>
<b>Participer et initier des projets pédagogiques et artistiques internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer et faire participer ces élèves aux projets collectifs de l'école : stage, master class, actions d'éducation artistique et culturelle</li> <li>• Initier et piloter ce type de projet</li> </ul>
<b>Participer, avec les élèves à la vie culturelle locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présenter ses élèves en public hors contexte des manifestations de l'école</li> <li>• Répondre aux sollicitations des acteurs locaux</li> </ul>

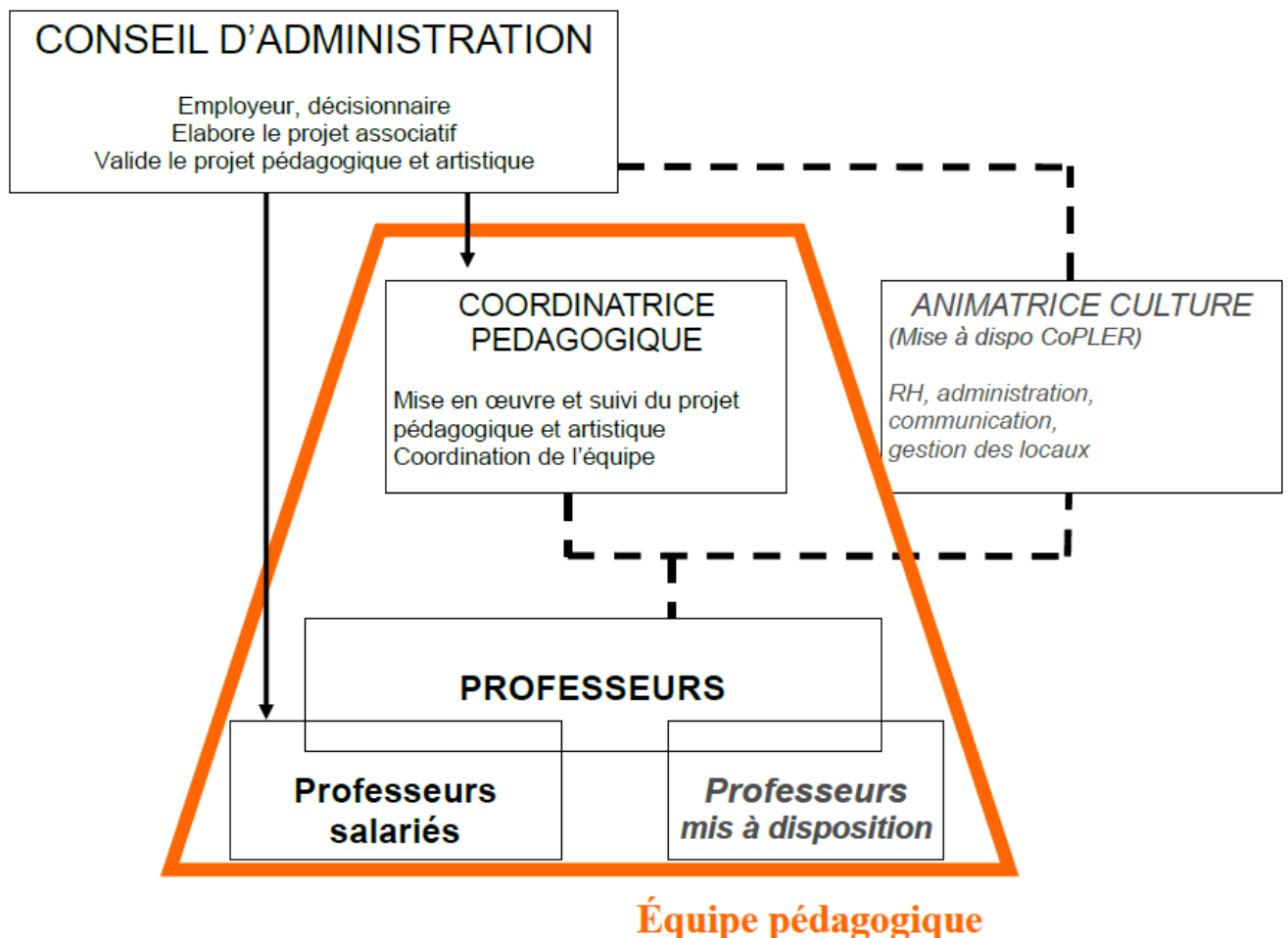
## Conditions d'exercice

<b>Lieux de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les cours sont dispensés dans les lieux déterminés à la rentrée parmi les lieux mis à disposition de l'EIMD sur le territoire d'action de l'association : la CoPLER.</li> </ul>
<b>Rémunération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Grille spécifique de l'annexe 1 de la Convention Collective de l'animation : Base professeur à 255 points, puis ajout de points selon profil (diplôme et expérience)</li> </ul>
<b>Cycle et durée de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Temps partiel</li> <li>• Travail soir et week-end</li> <li>• Travail 36 semaines par an maximum</li> <li>• Calendrier d'exercice correspondant à la zone A de l'éducation nationale</li> <li>• Déplacements possibles sur le territoire, voire au delà, pour les besoins de missions ponctuelles.</li> </ul>
<b>Environnement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travail isolé</li> <li>• Télétravail régulier : préparation des cours, télécommunication</li> </ul>
<b>Moyens personnels mobilisés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Téléphone portable (relations internes et élèves)</li> <li>• Liaison internet (relations internes et élèves)</li> <li>• Véhicule (mission intra et extra communautaire, avec participation aux frais de déplacement domicile-travail sous certaines conditions, et dédommagement au barème fiscal pour les missions exceptionnelles)</li> </ul>

## Relations Fonctionnelles

Organigramme de l'EIMD :

<b>Relations internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elèves et leurs familles pour les plus jeunes</li> <li>• La coordinatrice pédagogique</li> <li>• L'animatrice culture, chargée de l'administration de l'EIMD,</li> <li>• Les autres professeurs</li> <li>• Les membres du bureau de l'association</li> </ul>
<b>Relations externes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acteurs locaux de la vie culturelle</li> <li>• Autres établissements d'enseignement artistique</li> </ul>
<b>Communications</b>	<p>Compte tenu</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• du temps partiel voire très partiel des membres de l'équipe pédagogique</li> <li>• de la grande multiplicité des sites d'accueil des cours de musiques</li> </ul> <p>Les relations internes à l'EIMD sont rendues difficiles, aussi le professeur portera une attention particulière à la qualité de ses outils personnels de télécommunication et veillera à être réactif aux contacts téléphoniques et aux courriers électroniques qui lui seront adressés.</p>



## Profil

<b>Diplômes et/ou expériences</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Etre titulaire d'un DE ou d'un DUMI /ou/ Disposer d'une expérience confirmée sur une fonction équivalente.</li><li>• Disposer d'une bonne culture musicale générale.</li><li>• Etre titulaire du Permis B</li></ul>
<b>Compétences techniques et pédagogiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser parfaitement la technique de son instrument.</li><li>• Faire preuve d'ouverture sur divers courants et répertoires musicaux.</li><li>• Communiquer au plan technique les gestes artistiques.</li><li>• Savoir appliquer une progression et des enseignements conformes aux programmes officiels.</li><li>• Conseiller les élèves et les accompagner dans leurs choix.</li><li>• Etre pédagogue</li><li>• Adapter sa pédagogie en fonction des publics concernés</li><li>• Concevoir, appliquer et évaluer un dispositif pédagogique individuel et collectif.</li><li>• Coordonner ses programmes avec ceux de l'équipe et avec le projet d'établissement</li><li>• Concevoir et planifier la mise en œuvre de projets interdisciplinaires.</li></ul>
<b>Savoir être</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Savoir travailler en équipe</li><li>• Savoir prendre des initiatives et être force de proposition</li><li>• Savoir rendre compte.</li><li>• Avoir le sens du contact et de l'écoute</li><li>• Avoir le sens du service public.</li><li>• Faire preuve de discrétion, voir de réserve.</li><li>• Etre disponible.</li></ul>